

Mouvement international

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

un succès, dans 70 cas par un succès partiel et dans 16 cas sans succès. A la fin de l'année, 16 mouvements étaient encore en cours. Un tableau spécial est consacré à la nature de ces divers mouvements et à leurs causes.

Les comptes annuels accusent aux recettes une somme totale de fr. 2,514,020, dont fr. 1,251,248 pour la caisse centrale, fr. 521,296 dans la caisse-maladie, fr. 187,366 dans la caisse au décès, fr. 507,562 dans la caisse de chômage et fr. 46,549 dans la caisse-accidents.

Les dépenses se chiffrent par fr. 2,452,738, dont fr. 521,296 pour secours de maladie (y compris les frais d'administration), fr. 187,366 pour secours au décès (y compris les versements au fonds de réserve), fr. 245,415 pour secours de grève et fr. 586,514 pour secours de chômage (y compris les versements au fonds de réserve).

Les comptes annuels accusent un excédent de recettes de fr. 61,282; la fortune totale de la fédération était à la fin de 1925 de fr. 3,014,376.

Le rapport des comptes est complété par des tableaux détaillés sur la situation financière de la caisse maladie, la caisse de chômage et la caisse de la fédération d'après les sections. Le rapport général contient également des renseignements sur la situation et l'activité des sections.



Dans les autres organisations

Union suisse des employés de banque. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel de cette organisation, publié dans le *Journal suisse des employés de banque*:

En 1925, 12 sections avec 4865 membres étaient affiliées à l'union. Comparé à l'année précédente, le nombre des sections est resté le même; par contre le nombre des membres a diminué de 185. Ce sont les sections de la Suisse occidentale et celles de Berne et Zurich qui sont le plus fortement touchées par ce recul de l'effectif.

Les comptes annuels accusent fr. 58,382 de recettes (dont fr. 32,727 provenant des cotisations des membres et fr. 18,385 du solde actif du dernier exercice) et 44,107 francs de dépenses. Le solde actif s'élève en chiffre rond à fr. 4000 de moins que celui de l'année 1924.

Il n'est survenu aucun changement au cours de l'année de gestion, dans les conditions de travail et de salaire. Les instances de l'union s'occupèrent de la réorganisation du bureau de placement et de la question de l'apprentissage; elles s'occupèrent en outre de la création d'une caisse de chômage.

On est quelque peu frappé par la manière étrange de rapporter sur la Fédération suisse des sociétés d'employés, dont l'Union des employés de banque fait partie et où elle était représentée aux séances de la Chambre des employés par 1 ou 2 membres du comité directeur, « pour autant que ceux-ci n'étaient pas engagés ailleurs ou qu'une non-présence paraissait opportune ». Il semble qu'on soit guère enchanté parmi l'Union des employés de banque d'appartenir à la F. S. E. ou ne se rappeler de sa qualité de sociétaire que pour en obtenir un avantage. Il est impossible de se faire une autre opinion de la façon dont il est rapporté.



Mouvement international

Secrétariat international des typographes. Le rapport du Secrétariat des typographes vient de paraître en une édition bilingue (française et allemande) pour l'année 1925.

La situation économique meilleure a eu son influence heureuse sur l'imprimerie, dont le marché du travail s'est amélioré; presque toutes les organisations affiliées ont pu se renforcer et augmenter leurs effectifs. Sont affiliés actuellement au secrétariat: 23 fédérations avec 185,678 membres, contre 22 fédérations avec 171,235 l'année précédente.

La commission élargie du secrétariat s'est réunie deux fois au cours de l'année comprise dans le rapport; la question Offset a beaucoup occupé la commission qui adopta des lignes directrices pour préciser le point de vue des typographes. La question de l'adhésion de la fédération russe a aussi été traitée sans qu'une décision définitive ait été prise. Les affaires courantes du secrétariat furent liquidées au cours de 6 séances tenues par la commission restreinte du secrétariat.

Les recettes totales du secrétariat se sont élevées à 67,535 fr. et les dépenses à 50,951 fr. Il a été réuni par les fédérations affiliées pour soutenir la grève des typographes belges, une somme de 655,825 fr. belges.

Des renseignements sont en outre donnés dans le rapport sur l'activité des fédérations nationales affiliées.

Union internationale des ouvriers de l'alimentation. Selon le rapport de l'Union internationale de l'alimentation, celle-ci comprenait à la fin de 1925 au total 29 organisations nationales groupant 623,876 membres. Le nombre des fédérations affiliées s'est augmenté de deux unités depuis l'année dernière et les effectifs de 6307 membres.

D'après les professions, l'Internationale comprend: 132,165 boulangers, 30,680 confiseurs, 86,519 brasseurs, 21,823 liquoristes, 34,882 chocolatiers, 52,507 bouchers et 111,931 meuniers.

Il a été mené en 1925 en tout 153 mouvements ayant entraîné un arrêt de travail et 2608 mouvements sans arrêt de travail. De ces grèves, auxquelles participèrent 34,852 membres, 80 se terminèrent par un succès, 49 par un succès partiel. Aux mouvements de salaire n'ayant pas entraîné de grève, le nombre des membres participant fut de 412,558. De ces mouvements, 1369 enregistrèrent un succès, 1215 un succès partiel.

Les organisations affiliées ont conclu en 1925 des contrats collectifs au nombre de 955, englobant 134,908 ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire.

Le rapport très complet donne une excellente impression du travail accompli tant par les fédérations affiliées que par l'Internationale.

Fédération internationale du bâtiment. L'Internationale du bâtiment s'est réunie dernièrement à Lugano. Il ressort du rapport du secrétaire international que cette organisation souffre encore gravement de dispersion. Dans plusieurs pays, des tentatives d'unification se font jour, mais il faudra encore beaucoup de temps pour arriver à chef. Une demande d'adhésion des maçons de Sofia (union indépendante) fut renvoyée jusqu'à ce que les pourparlers en cours pour l'unification des syndicats bulgares aient abouti. La Fédération norvégienne du bâtiment fut admise à l'unanimité. Par contre, l'adhésion des Russes fut repoussée par 14 voix contre 2. Il fut décidé de travailler plus activement à combattre le fascisme; une cotisation spéciale sera prélevée de toutes les fédérations affiliées dans ce but.

Fédération syndicale internationale. Le bureau de la F. S. I. a décidé dans sa dernière séance, que le *congrès international* aurait lieu à Paris, du 1^{er} au 6 août 1927 à Paris. L'ordre du jour comprendra, outre les questions administratives et d'organisation, les points suivants: Structure de la Fédération syndicale internationale; la solidarité internationale dans les actions de salaires; action internationale pour la journée de huit heures; la situation économique mondiale; la ques-

tion du désarmement et l'action contre la guerre et le militarisme. A cela s'ajoutent des propositions de révision des statuts, des propositions des centrales affiliées et des questions d'ordre interne.



Etranger

Allemagne. L'annuaire de l'Union générale des syndicats allemands, qui vient de paraître en une brochure de 237 pages, donne un aperçu général sur toutes les questions d'économie politique et de politique sociale qui intéressent les syndicats allemands en 1925. L'économie du pays s'est quelque peu améliorée et la vie syndicale s'est intensifiée également. La moyenne annuelle des effectifs des 40 fédérations affiliées se monte à 4,156,451 membres, dont 751,585 femmes. La moyenne était l'année dernière de 4,618,353 membres; cette différence sur 1925 provient de ce qu'au début de 1924, l'on avait enregistré encore de très hauts effectifs qui diminuèrent au cours de l'année par suite de la chute des changes. En réalité, l'effectif des syndicats allemands était à la fin de 1925 de 160,000 membres supérieur à celui de 1924 à la même époque de l'année.

Les organisations affiliées à la centrale nationale ont engagé en 1925 au total 26,958 mouvements de salaire, qui atteignirent 804,243 établissements avec 16 millions 275,248 ouvriers. Les mouvements offensifs furent au nombre de 25,435 et les mouvements défensifs de 1523. Ces mouvements donnèrent lieu à des grèves ou des lock-outs dans 3659 cas, auxquels participèrent 881,092 personnes. Il a été dépensé pour ces grèves et lock-outs une somme de 26,851,679 marks. Des avantages furent obtenus par ces mouvements pour 14 millions 131,961 personnes.

Le rapport fournit encore de la documentation sur l'activité des instances syndicales dans le domaine de la politique sociale, sur des questions d'organisation, le marché du travail, l'éducation ouvrière, etc. Le rapport peut être obtenu à la Librairie de l'Union générale des syndicats, Inselstrasse 6, à Berlin S 14, au prix de 5,80 marks.

Amérique. Les syndicats de New-York viennent d'obtenir une victoire sur les autorités capitalistes de la ville. La loi sur la durée du travail de l'Etat de New-York prévoit entre autres que tous les travaux, que l'Etat ou tout autre administration publique remet par adjudication, doivent être payés selon le minimum moyen de la localité de chaque catégorie d'ouvriers. Non seulement les salaires des ouvriers entrant directement en considération sont soumis à ces dispositions, mais aussi les salaires des ouvriers occupés à la fabrication du matériel employé. La ville de New-York ne refusa pas seulement de reconnaître les salaires, mais engagea elle-même des briseurs de grève pour ses travaux, dans le but d'opérer une pression sur les salaires moyens. Les syndicats adressèrent une plainte au Tribunal suprême d'Etat. D'après le rapport du *New Leader* de New-York, le tribunal se prononça en faveur des syndicats. Il existe cependant encore un danger, c'est celui que le Tribunal suprême de l'Union déclare toute la loi du travail de l'Etat de New-York anticonstitutionnelle. Le Tribunal suprême de New-York estima toutefois que, selon la teneur de la loi, cela n'était pas possible.

Chine. Le *New Leader* de New-York signale que le mouvement syndical fait des progrès considérables parmi les ouvriers chinois, surtout dans le sud de ce vaste empire. En mai 1922 fut fondée l'Union syndicale chi-

noise dont l'effectif était déjà alors de 200,000 membres. Le rapport au congrès syndical de cette année relate que le nombre des membres est monté à 1,240,000; l'Union syndicale chinoise a ainsi, dans l'espace des quatre dernières années, enregistré une augmentation de 700,000 membres en chiffre rond. 400 délégués assistaient au congrès, représentant 19 provinces de l'Empire chinois. La majorité des membres et des organisations se trouvent à Canton, la partie industrielle la plus développée du pays. Le congrès résuma les revendications des ouvriers chinois en une longue résolution, dans laquelle l'introduction de la journée de huit heures, un jour de repos hebdomadaire, une indemnité pour heures supplémentaires, la protection des enfants et des femmes figurent à l'avant-plan.

Hollande. L'Union syndicale hollandaise publie son rapport bisannuel (1924 et 1925) en un volume de 264 pages, dont nous relevons ce qui suit:

Le nombre des membres s'est accru dans les fédérations affiliées depuis le 1^{er} janvier 1924 de 179,929 à 192,442 au 1^{er} janvier 1926. Il existe à côté de la centrale syndicale affiliée à Amsterdam des groupements syndicaux d'autres tendances, mais les effectifs de l'Union syndicale sont à eux seuls aussi forts que ceux de toutes les autres organisations réunies. Le nombre des membres féminins était au début de janvier 1926 de 11,000.

La situation financière des syndicats néerlandais est également en sérieux progrès. Grâce à ce fait et grâce aux conditions économiques meilleures, les fédérations affiliées purent passer des luttes défensives à l'offensive pour l'amélioration du sort des ouvriers; dans les fédérations où cela ne fut pas possible, les ouvriers réussirent à s'opposer victorieusement aux tentatives patronales d'empirer les conditions du travail. En 1924 il fut dépensé 1,250,000 florins pour des grèves et des lock-outs, et en 1925 pour les mêmes buts, 900,000 florins. A cela s'ajoutent les prestations de la caisse de résistance de la centrale nationale pour un montant de 270,000 florins. Cette caisse de résistance accusait en 1925 une somme de 800,000 florins.

Les recettes des fédérations affiliées se montèrent à 4,420,000 florins en 1924 et à 4,460,000 florins en 1925. (Le florin vaut environ fr. 2.06 suisses au cours du jour.)

En raison de la forte concentration des organisations patronales, qui, au nombre de 1467 patrons, occupent en chiffres ronds 300,000 ouvriers, on ne peut que regretter d'autant plus l'éparpillement des organisations ouvrières en plusieurs centrales nationales. Il en existe pas moins de sept comprenant au total 377,000 travailleurs!

Roumanie. La Fédération syndicale roumaine avait décidé en 1923 de s'affilier à Amsterdam. Cette décision fut prise pour sauver le mouvement syndical qui s'en allait à la dérive, ballotté entre tous les courants et tendances politiques. Dès lors, les organisations syndicales se sont développées normalement. Le congrès qui vient d'avoir lieu réunissait 117 délégués représentant 28,604 travailleurs; il s'occupa principalement de questions pratiques: situation du prolétariat, législation sociale, amélioration de l'organisation syndicale, éducation ouvrière, etc.

La situation économique du travailleur roumain est extrêmement mauvaise. Le salaire moyen des hommes de métier ne dépasse pas en ce moment 18 lei à l'heure (34 centimes suisses).

Le congrès demanda l'unification des lois ouvrières, celles-ci variant actuellement selon les provinces; le respect de la liberté syndicale, chose actuellement inconnue en Roumanie; l'abrogation des restrictions de l'immigration de travailleurs étrangers; la